A – Comment adhérer et mettre en place la certification CBQ+ ?

Que faire pour entamer la démarche de certification ISO 9001 avec CBQ+ ? Quelles étapes, quels documents remplir ? Comment se déroule la première année de mise en place du cahier des charges ?

1

L'Entreprise candidate

Remplit le formulaire de contact

et l'envoie au siège national de CBQ+

contact@cbqplus.fr

2

L'Association CBQ+

- Peut consulter l'animateur-trice local-e, et des entreprises du territoire pour mieux connaître cette entreprise
- Valide ou non l'adhésion avec le bureau
- Envoie un courrier à l'entreprise (copie à l'animateur local)

3

L'Animateur-trice local-e

- Présente le cahier des charges de CBQ+ à l'entreprise
- Commence la mise en place du cahier des charges en entreprise (1 jour)
- Envoie le rapport d'Audit à CBQ+ et à l'entreprise candidate

4

L'Association CBQ+

- Envoie une convention d'adhésion avec la facture à l'entreprise
- Envoie une facture à réception du règlement et des documents signés
- Informe l'animateur-trice local-e pour continuer la mise en place

5

L'Animateur-trice local-e

- Poursuit la mise en place du cahier des charges au sein de l'entreprise(1 jour)
- Reste en contact avec l'entreprise pendant le temps où elle s'adapte au cahier des charges
- Réalise l'audit interne annuel (0,5 à 1 jour, en fin de saison de chauffe)
- Retourne le rapport d'audit à CBQ+
- Met le rapport d'audit à disposition de l'entreprise

6

L'Entreprise candidate

- Accueille et reste disponible pour l'animateur local lors des 2 journées de mise en place
- Règle son adhésion
- Réalise les analyses externes, l'enquête de satisfaction et le bilan de saison de chauffe.
- S'assure du partage des exigences CBQ+ avec le reste de ses équipes et de sa bonne mise en œuvre en interne
- Accueille l'auditeur externe et le coordinateur national CBQ+ lors de l'Audit externe de certification (le cas échéant)

7

L'Association CBQ+

- Ajoute l'entreprise au groupe en demande de certification
- Se soumet à l'audit externe du certificateur : au siège de CBQ+ et au sein d'un échantillon d'entreprises.
- Informe les entreprises et leur envoie un certificat nominatif daté une fois l'audit externe passé.

8

Entreprise certifiée au sein du groupe !

Comment se passe la certification PEFC avec CBQ+ ?

Démarche d'adhésion à PEFC via CBQ+

- Lors de l'établissement de la fiche contact, l'entreprise précise qu'elle souhaite être certifiée PEFC
- Lors du premier passage de l'animateur-trice local-e, les points du cahier des charges CBQ+ relatifs à PEFC sont mis en œuvre au sein de l'entreprise
- L'entreprise veille, tout au long de l'année, au bon respect des points du cahier des charges relatifs à PEFC
- Tous les ans, lors de l'audit interne, l'entreprise vérifie avec l'animateur local que tous les points sont respectés
- Le cas échéant, l'entreprise se soumet à la visite d'audit externe du certificateur PEFC

Combien coûte l'adhésion et les certifications ?

Les tarifs d'adhésion et les coûts de certification sont à retrouver sur la grille tarifaire de la fiche contact

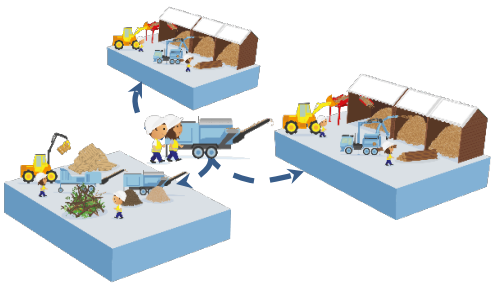

Comment conserver sa certification ?

Chaque année, l'entreprise doit :

- S'assurer de la continuité de la procédure respectant les exigences CBQ+
- Accueillir, mettre les documents nécessaires à disposition et se rendre disponible pour l'animateur-trice local-e lors de l'audit interne annuel
- Réaliser 1 analyse par an de son (ses) produit(s) par le Laboratoire Bois Énergie ou un autre laboratoire spécialisé.
- Récolter les preuves de la satisfaction de ses clients
- Être à jour de son adhésion à l'association CBQ+